COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maromme, le 03 juin 2021

POLICE, LE DROIT À L'IMAGE
RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES CAMÉRAS-PIÉTONS



La loi « Sécurité Globale » déchaîne les passions et déchire l'opinion publique. Alors que le gouvernement vient d'annoncer la réécriture de l'article 24 - qui prévoit de pénaliser la diffusion malveillante d'images des forces de l'ordre - il convient d'apaiser le débat et de trouver un juste équilibre entre droit à l'information et protection des personnes.

La Ville de Maromme étudie depuis plusieurs années tous les moyens pouvant être mis en place en vue de maintenir la confiance entre la population et sa police.

A partir de 2016, la commune a ainsi expérimenté - par l'intermédiaire de la police municipale - un nouveau dispositif de caméra-piétons devant permettre, comme la récemment rappelé le Chef de l'État, de *« retracer la vérité des faits »* et de garantir la sécurité de chacun lors des interventions sur la voie publique. Nos équipages se sont donc vu attribuer ces instruments pour effectuer leurs patrouilles. Pouvant être utilisé à charge comme à décharge, l'outil aurait pu être accueilli avec réticence par nos forces de l'ordre comme par nos administrés. Cela n'a pas été le cas.

Et pour cause, leur mise en fonction - accompagnée d'un travail d'information - a permis une diminution sensible du nombre d'incidents sur le terrain. En désamorçant les tensions lors des opérations, en dissuadant les passages à l'acte ou, le cas échéant, en collectant des preuves pour identifier et poursuivre les contrevenants, les caméras-piétons sont rapidement devenues incontournables.

Ces appareils se sont également distingués par leur vertu pédagogique. L'analyse de l'origine des agissements répréhensibles a en effet permis de mieux les appréhender et donc de mieux les prévenir. En parallèle, ils ont aussi contribué à améliorer la formation de nos agents, en anticipant certains comportements inadaptés, tant au niveau du langage que de l'attitude.

.../...

Après deux années d'expérimentation, les rapports ont finalement salué ce qui s'est révélé être une protection supplémentaire face aux agressions et souligné sa grande efficacité lors des situations conflictuelles.

Un bilan extrêmement positif a donc été dressé, mettant en lumière une amélioration notable des rapports entre les forces de l'ordre et certains publics dits « sensibles » qui s'est traduit par la quasi disparition des procédures d'outrage.

A l'heure où de nombreuses voix s'élèvent pour demander un contrôle accru de la police qui, dans le même temps, plaide pour une amélioration de ses moyens, le développement des caméras-piétons pourrait être la solution idoine.

Cet outil juridique, qui responsabilise tout un chacun, doit permettre à moyen terme de rétablir le dialogue et de réinstaurer une confiance réciproque. C'est la raison pour laquelle je souhaite la pérennisation de ce dispositif et sa généralisation.

Maxime Morlaine

Directeur de cabinet
Mail : maxime.morlaine@ville-maromme.fr
Tél. : 02 32 82 22 88 / 06 49 40 99 78